



www.saintjustmalmont.fr

# AU FIL DE L'INFO

Lettre d'informations municipales

AVRIL 2021

N°3

## ACTUALITÉ

### LE PRINTEMPS EST LÀ

### Déchets verts : une richesse pour nos jardins...

Priorité à la valorisation de ces déchets :

- compostage : recyclage de déchets organiques permettant de produire un engrais naturel et gratuit qui contribue à fertiliser votre jardin, tout en limitant la quantité de déchets.
- broyage : technique permettant de réduire le volume des végétaux produits lors de travaux de jardinage en utilisant un broyeur, tout en valorisant ces déchets, réutilisés au jardin sous forme de paillage ou de compost.

En dernier recours, vous avez deux possibilités pour les évacuer :

- en déchetterie :
- lundi & vendredi : 13H30-17H00
- mercredi & samedi : 9H00-12H00 et 13H30-17H00
- De mai à octobre, la déchetterie est ouverte jusqu'à 18H00.

#### ▪ dans les bennes à déchets verts (d'avril à octobre) :

- installées du vendredi midi au lundi matin
- dans les quartiers par roulement (planning sur site internet ou en mairie)
- réservées exclusivement aux tontes, désherbages, branchages
- Il s'agit d'un service supplémentaire mis en place par la commune.

### Le Conseil Municipal en direct ...!!!

Il se réunit plusieurs fois par an. Le couvre-feu imposé par la situation sanitaire a nécessité la mise en place d'un dispositif numérique permettant à tous de suivre en direct les débats sur la page Facebook **Mairie Saint Just Malmont**.

**Retrouvez la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal sur tous nos supports de communication (panneau affichage, site internet, page Facebook, application Illiwap).**



## Edito

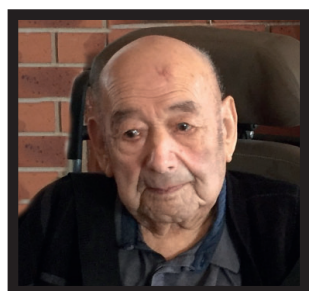
*Notre centre-bourg s'inscrit dans une dynamique qu'il faut soutenir et accentuer. La crise sanitaire a changé les habitudes des consommateurs qui sont désormais plus sensibles et plus fidèles aux commerçants du centre et au marché dominical.*

*L'ouverture récente du "Casino #toutprès" illustre ce regain d'intérêt pour le commerce de proximité, le groupe Casino ne s'y est pas trompé. La transformation de l'ancienne caserne en un espace commercial agréable, novateur et convivial viendra encore conforter le tissu commercial local.*

*Cette activité commerciale est une illustration de la politique volontariste et cohérente de la municipalité sur l'attractivité de son centre-bourg. L'espace culturel, la maison de santé, les aménagements urbains, la prochaine résidence pour séniors sont autant d'éléments qui permettent d'attirer des habitants dans le centre.*

*Enfin, chaque porteur de projet, "petit ou gros", fait l'objet d'un accompagnement individualisé de la commune et de la communauté de communes Loire-Semène. Nous jouons pleinement notre rôle d'élus en créant un "écosystème favorable" à l'installation de commerces, au développement des services et à l'amélioration du cadre de vie.*

Votre Maire,  
Frédéric Girodet



### Jean BENEYTON à l'honneur

Jean BENEYTON, 101 ans, le dernier Ancien Combattant et Prisonnier de la Seconde Guerre Mondiale de notre commune, a été honoré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Cette cérémonie a eu lieu en présence de Dominique Moretton, président de la section locale des ACPG-CATM et Veuves, de Frédéric Girodet, maire, et d'Hervé Romagon, président de l'Union Départementale des ACPG-CATM et Veuves.

# URBANISME

En 2020, ce sont **233** demandes liées à l'urbanisme qui ont été déposées en Mairie, soit :

- **107** demandes de Certificats d'Urbanisme dont la grande majorité est d'information et sont demandés essentiellement par les notaires lors de ventes de biens immobiliers.

Certains certificats sont opérationnels et ont pour but de savoir si, par exemple, un projet de lotissement est réalisable.

- **93** demandes de Déclarations Préalables concernant tout ce qui touche à l'aspect extérieur d'une parcelle comme des murs de clôture, une piscine, des abris de jardins, le changement de fenêtres, de toiture, toute extension de moins de 20m<sup>2</sup>, etc...

- **33** demandes de Permis de Construire portant essentiellement sur des maisons individuelles, mais aussi sur des extensions ou des annexes de 20m<sup>2</sup> ou plus.

Ma demande de Permis de Construire (ou de Déclaration Préalable) est acceptée :

➡ Je suis soumis à la Taxe d'Aménagement qui est calculée par la Direction Départementale des Territoires, en rapport à la valeur forfaitaire révisée chaque année par l'état et qui prend en compte la surface habitable déclarée.

Les taux sont actuellement de 4% pour la part communale, de 1% pour la part départementale et de 0.4% pour la redevance d'archéologie préventive, soit une taxe totale de 5,4 %.

Le mode de calcul de la taxe d'aménagement est le suivant :

$$\text{Surface taxable du projet (en m}^2\text{)} \times \text{Valeur forfaitaire}^{(*)} \times 5,4 \%$$

(\*)Taux 2021 de la valeur forfaitaire = 767 €

➡ Je suis soumis à la Taxe d'Assainissement lorsque mon habitation est raccordée au "tout à l'égout", la taxe s'élève à 1 800€.

➡ Pour un traitement non collectif des eaux usées, je me rapproche du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au Syndicat des Eaux Loire Lignon - **04 71 61 22 97**.



## Quelle démarche pour votre projet ?

### - Certificat d'Urbanisme (CU)

Le certificat d'urbanisme indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier.

Délai de traitement >>>>>

- 1 mois pour les CU pour information (dans le cadre d'une vente immobilière pour d'éventuels futurs travaux)
- 2 mois pour les CU opérationnel (dans le cadre d'un projet immobilier bien défini)

### - Déclaration Préalable (DP)

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance ou lors d'une division foncière.

Délai de traitement >>>>> 1 mois

### - Permis de Construire (PC)

Le permis de construire une maison individuelle (PCMI) permet à l'administration de vérifier qu'un projet de construction d'une maison individuelle (et/ou ses annexes) ou d'une extension de celle-ci, respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est exigé pour une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup> (ou à 40 m<sup>2</sup> pour une extension en zone urbaine).

Délai de traitement >>>>>

- 2 mois pour les PC maison individuelle
- 3 mois pour les PC immeuble/usine, avec autorisation de travaux pour les ERP

### - Permis d'Aménager (PA)

Un permis d'aménager est exigé pour :

- la réalisation de lotissements avec création de voies, équipements et espaces communs.
- les opérations d'affouillement ou exhaussement d'une surface supérieure à 2 hectares et d'une profondeur et hauteur supérieures à 2 mètres.

Délai de traitement >>>>> 3 mois

Pour toute information, vous avez 3 solutions :

- consulter le site internet, rubrique Urbanisme
- se renseigner auprès du service urbanisme
- rencontrer l'adjoint urbanisme, sur rendez-vous au 04 43 08 80 13

# TRAVAUX

## Installation de nouveaux lampadaires à leds



Afin de poursuivre le programme "économies d'énergie" initié sur la commune, l'équipe municipale a engagé des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Ainsi, 86 lampadaires ont été changés en fin d'année 2020, ils fonctionnent désormais à leds depuis février.

En 2021, la municipalité aspire à encore plus d'efforts en matière d'économies d'énergie et prévoit d'ores et déjà d'en remplacer une cinquantaine de plus.

## Mise en service borne de recharge électrique

La borne de recharge pour véhicules électriques est désormais en service. Située rue des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre afin de faciliter l'accès aux commerces pour les utilisateurs, cette borne accélérée permet de recharger simultanément deux véhicules et offre deux possibilités de tarifs :

- 0,26 € le kwh avec la carte
- 42 € le forfait mensuel.

Dans le souci d'un aménagement équilibré du territoire, ce sont près d'une cinquantaine de bornes qui seront réparties sur le département de la Haute-Loire (46 communes concernées).

Pour les abonnements, retrouvez toutes les informations sur le site <https://www.eborn.fr>

## Elagage en centre-bourg

Théo Goutagny, jeune entrepreneur saint justaire, a procédé à l'élagage d'arbres dans le quartier du Pêcher et dans le parc aux abords de l'église.



## ZOOM sur les travaux communautaires



### Réfection de voirie Z.A. Champs de Berre

Les Travaux de la Z.A. Champs de Berre font partie du programme annuel d'investissement 2020 de la Communauté de Communes Loire-Semène.

Ces travaux consistent à la création d'un trottoir et à la réfection de chaussée pour un montant total de 42 860,00 € HT. Ils ont été réalisés par l'entreprise Moulin des Villettes, sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études SICC VRD de Saint-Genest-Malifaux.

Les travaux ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 23 Février.

Une demande de subvention d'Etat a été sollicitée pour la totalité du programme de voirie.



### Réfection Pont du Pêcher

Les travaux du pont de la rue Nationale, inclus dans le programme triennal 2018-2020 d'entretien des voiries intercommunales, ont été réalisés par l'entreprise Eiffage, pour un coût de 11 931,10 € HT.

Reportés d'une semaine en raison d'intempéries, les travaux ont débuté le 22 mars dernier.

Ils consistent à stabiliser les deux rives du pont afin d'éliminer les vibrations qui pourraient altérer durablement l'ouvrage.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE SEMÈNE

**C.I.S.P.D. (\*) - Plein d'activités pour  
ne pas s'ennuyer...!!!**

## Que font les jeunes ?

En décembre, ils décoraient la cabane du Père Noël. En mars, ils lavaient des voitures. Ce sont nos jeunes du C.I.S.P.D.

Dès qu'ils le pourront, ils se retrouveront pour une activité cinéma, une journée découverte en pleine nature ou visite d'un musée.

Ces activités t'intéressent ? Tu as entre 12 et 17 ans ? Il te suffit de contacter par mail l'équipe mobile jeunesse :

[cisspd@loire-semene.fr](mailto:cisspd@loire-semene.fr)

**Chantier lavage  
de voiture**



**Récompense  
chantier**



**Sortie  
culturelle**



**Randonnée  
Volcans  
d'Auvergne**



## Témoignages de jeunes

*"J'ai bien aimé le CISPD, le fait de pouvoir se retrouver entre amis et faire des activités comme ça c'était amusant. Les animateurs sont super et il y a une bonne ambiance". Margot 14 ans*

*"J'aime beaucoup les activités, parce que on rencontre de nouvelles personnes et on s'amuse bien. Je préfère les activités en extérieur comme les sorties VTT". Maël 13 ans*

## Paroles des animateurs

### Organisation des temps de rencontre

Nous côtoyons les jeunes à la fois sur des temps de loisirs, avec des moments conviviaux et de détente, ou encore dans le domaine de la prévention, avec des temps plus sérieux et des débats... Les jeunes, issus de divers horizons et de milieux sociaux différents rendent ces moments de partage enrichissants, permettant de créer du lien et une réelle complicité.

### Des activités sur une année particulière

L'année 2020 a été compliquée face à la crise sanitaire. De nombreuses activités ont été annulées. Nous avons essentiellement rencontré les jeunes sur la période estivale. Les différentes activités et chantiers ont été agréables et réalisés avec plaisir. Un très bon moment : la randonnée à Clermont-Ferrand, sur la chaîne des Puys, où nous avons fait le célèbre jeu du "Loup Garou" dans le cœur du volcan ! Ce moment restera atypique !

### Thèmes abordés avec les jeunes

Sur l'année 2020, la majorité des actions de prévention a été annulée. Divers sujets sont abordés avec les jeunes, avec les familles ou encore au sein des établissements scolaires. Les jeunes que nous accueillons sont plutôt ouverts d'esprit et assez matures pour entretenir un échange sur des sujets importants tels que les drogues, le tabac, l'alcool ou encore les écrans... Toutefois, l'équipe d'animation constate encore quelques difficultés sur les questions d'égalité filles/garçons ou les discriminations ; nous les sensibilisons donc quotidiennement sur ces sujets.

# AMÉNAGEMENTS EN CENTRE-BOURG

## Maison de Santé - Point sur les travaux

Après une phase de démolition et désamiantage en mai dernier, l'entreprise de maçonnerie a effectué les fouilles et la construction des murs pour les locaux techniques et l'ascenseur.

En début d'année, une ouverture a été faite sur le côté pour la chaufferie et la climatisation. Suivait la construction de la piscine pour la balnéothérapie (local du kinésithérapeute). La dalle du rez-de-chaussée est terminée ainsi que la modification des ouvertures.

Au premier étage, 40 plaques de 6 m par 2 m ont été posées, la dalle est coulée et les piles de soutien à la charpente sont fabriquées pour une pose de la charpente courant mars. La construction des cloisons intérieures et la fabrication des ouvertures sont en cours.

Le rez-de-chaussée est d'ores et déjà réservé en totalité par les professionnels de santé qui feront le choix entre location ou acquisition de leur cabinet.

Le 1<sup>er</sup> étage, quant à lui, sera en attente de nouveaux praticiens pour le lancement des travaux qui pourrait intervenir dès les premières demandes.

## À VENIR

- avril : charpente, menuiseries, cloisons, plafonds

- mai : plomberie, sanitaires, électricité, cloisons

- juin : façades, plomberie, chauffage, ventilation, électricité

- juillet : façades, carrelage, faïences, plomberie, chauffage, ventilation, électricité

- septembre : préparation peintures, menuiserie intérieure, sanitaires, chauffage, électricité

- octobre : abords, peintures, essais et opérations préalables à la réception

## La maison de santé en quelques chiffres

**1 235 000 €** de travaux

**500 000 €** de subventions (Etat, Région)

**2** cabinets d'infirmiers

**3** cabinets de médecins

**1** osthéo-pathe

**1** kinésithérapeute

le 1<sup>er</sup> étage de **400 m<sup>2</sup>** en réserve pour l'accueil de praticiens supplémentaires



## Commission communale pour attractivité du centre-bourg

Lors de la séance du 25 février dernier, le Conseil Municipal a décidé la création d'une commission communale pour l'attractivité du centre-bourg.

Elle sera pilotée par Pamela MARODON, Conseillère Municipale Déléguée, et composée par Maguy FOULTIER, Emilie MASSARDIER, Mélanie PICHON, David CHAUDIER et Jean-Paul MASSARDIER, Conseillers Municipaux.

Cette commission sera chargée de travailler sur le dynamisme du commerce et sur sa revitalisation sur la commune.

Une rencontre a déjà eu lieu récemment avec les commerçants du centre-bourg.

# FINANCES

## Compte Administratif 2020, voté le 25 février 2021

### Section de Fonctionnement

La commune a enregistré une diminution de ses dépenses de **156 925 €** liées à la crise sanitaire avec la fermeture des bâtiments publics (écoles, gymnases, salle de spectacle), du restaurant scolaire, de la suspension des transports scolaires.

Ces réductions de charges sont également le fruit des efforts réalisés par la commune en matière d'économies (maîtrise des dépenses de personnel qui ont baissé de **3,26 %**, suspension des indemnités d'élus pendant le confinement de mars 2020, économies d'énergies,...).

Le tableau ci-dessous illustre la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune par rapport aux collectivités de même taille.

2020 En €/habitant	Montant en € par habitant pour strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	176	200	249	253
Charges de personnel	268	347	397	446
Charges de gestion courante	63	96	108	108
Charges réelles financières	33	22	23	22
Charges réelles exceptionnelles	4	0	6	8

Strate de référence : population 4270 hab. - Régime fiscal FPU communes de 3 500 à 5 000 hab.  
Source : Trésorerie Saint Didier en Velay

### Section d'Investissement

Afin de conduire le plan d'investissement au coeur du programme de votre équipe municipale, une stratégie financière cohérente sera déroulée tout le long du mandat.

Les économies générées sur l'exploitation (fonctionnement) engendrent de forts excédents qui garantissent une part importante pour autofinancer les projets. Ces excédents sont aussi un gage important pour emprunter à des taux d'intérêt historiquement bas. De plus, le désendettement opéré en fin de mandat précédent offre des marges de manoeuvre suffisantes.

Du fait de l'achèvement de grosses opérations telles que la réhabilitation du gymnase N°1, l'aménagement du bâtiment du Cercle ou du parc paysager..., de nombreuses subventions ont été encaissées en 2020.

Elles représentent 42 % de nos recettes d'investissement qui se sont élevées à 2 130 260 € contre 1 567 424 € en dépenses. L'excédent en investissement est donc de **562 836 €**.

L'encours de la dette a diminué de **718 873 €**. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 5 485 767 €.

Bien que les dotations de l'Etat aient progressé de 23 803 €, il n'en demeure pas moins que les recettes ont également été impactées par ces mesures de confinement avec une diminution de 61 322 € (baisse de la participation des familles au restaurant scolaire et aux transports scolaires, location salle Malmont,...).

La forte diminution des dépenses permet de dégager un excédent qui sera, en majeure partie affecté au programme d'investissement 2021.

A cet excédent de 849 378 €, il faut également ajouter 144 000 € de résultat de l'année précédente, ce qui conduit à constater un excédent cumulé record de **993 378 €**.

### Capacité de désendettement

Le ratio ci-dessous permet de déterminer en combien d'années la commune pourrait amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

#### Encours de la dette au 31 décembre N Epargne brute

$$\text{Ratio 2020} = \frac{5\,486}{1\,036} = \mathbf{5.30}$$

Les critères d'appréciation de ce ratio sont les suivants :

**Moins de 6 ans : zone verte**

**de 6 ans à 10 ans : zone médiane**

**de 10 ans à 15 ans : zone orange**

**Plus de 15 ans : zone rouge**

### Quelques définitions pour les néophytes...

**Compte administratif :** document représentant le bilan des dépenses et recettes de l'année N-1

**Excédent :** différence entre les recettes et les dépenses

**Strate de référence :** comparatif entre la Commune, le Département, la Région et l'Etat

**En-cours de la dette :** capital restant dû de l'ensemble des emprunts souscrits

**Budget primitif :** document qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice budgétaire

**Désendettement :** nombre d'années théorique nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de la dette

# Budget Primitif 2021, voté le 8 avril 2021

## Section de Fonctionnement

Après une année 2020 bouleversée par cette crise sanitaire, le budget de 2021 est établi sur une prévision de dépenses et de recettes qui se rapprochent sensiblement des prévisions budgétaires de 2019, sauf pour quelques dépenses comme les fournitures de voirie liées au déneigement, en raison de l'épisode neigeux de ce début d'année.

Le montant des subventions aux associations à hauteur de **150 000 €** est reconduit à l'identique pour cette année afin de ne pas fragiliser le tissu associatif et l'aider à "repartir" sur de bonnes bases financières.

C'est un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 571 000 €**.

## Section d'investissement

La commune déroule son programme riche en opérations d'investissement, avec à la clé des subventions provenant de l'Etat, de la Région et du Département.

Toutes ces opérations feront l'objet de recherche de financement auprès de nos partenaires.

A ce titre, le projet de démolition des ex-établissements Cheynet (Rue du Centre) fera l'objet d'une **subvention d'Etat** de l'ordre de **80 %** ("fonds friches industrielles" du plan de relance)

### Principales opérations d'investissement

Continuité rénovation parc éclairage public	65 000 €
Travaux cimetière - extension colombarium et signalétique	29 000 €
Aménagement bâtiments communaux : accessibilité, réparations diverses, entretien	55 000 €
Extension vidéoprotection	200 000 €
Aménagement parc paysager : début de la phase 2	123 000 €
Aménagement urbain rue du Nord et centre-bourg	630 000 €
Travaux Lotissement Côte-Vieille	326 500 €
Programme de voirie	100 000 €
Travaux aménagement place Deguillaume	170 000 €
Démolition friche "Cheynet"	200 000 €

# REPAS DES SÉNIORS

*Un repas gastronomique à domicile pour le bonheur de nos aînés*

## UNE LOGISTIQUE EXCEPTIONNELLE

**450**  
repas

**288**  
foyers

**5** véhicules frigorifiques à disposition  
équipages livreur/élu mobilisés

livré à domicile le 10 avril dernier. Certains avaient même décidé de le déguster en petit comité, recréant ainsi un moment convivial.

Le traditionnel repas annuel offert aux séniors par la commune ne pouvant se dérouler dans sa forme habituelle en raison de la crise sanitaire, la commission des Affaires Sociales s'est réunie en début d'année pour travailler sur une nouvelle idée avec la ferme intention de proposer une animation de qualité aux personnes de plus de 70 ans, afin de conserver cette tradition.

En effet, maintenir ce moment de convivialité, de rencontre et de liens avec nos séniors demeure une priorité de l'équipe municipale.

Ainsi, cette année, le repas des séniors a été



## Défibrillateurs

En complément du parc de défibrillateurs déjà en service sur la commune (place mairie, Gymnase N°1, Gymnase N°2 et village de Malmont), deux nouveaux appareils ont été installés récemment dans les écoles du centre-bourg.

MERCI à l'association Timothé Petit Coeur pour sa participation au financement.

## Restos du Coeur

### Un élan de générosité pour des bénéficiaires toujours plus nombreux

En plein coeur de la crise sanitaire, la collecte des 5, 6 et 7 mars a été un succès avec 1 500 kg de marchandises récoltés. Ces denrées seront distribuées tout au long de l'année aux nombreux bénéficiaires en nette augmentation.

Les organisateurs remercient tous les participants (donateurs, bénévoles, commerçants, magasin Carrefour Market et municipalité).

Cette initiative permet aux familles en difficultés de subvenir à leurs besoins quotidiens et de vivre un peu plus sereinement.

## Inscriptions transport scolaire

Elles concernent les élèves scolarisés dans les écoles de la commune ou les collèges de St-Didier-en-Velay pour la prochaine rentrée scolaire.

**Réinscriptions** en ligne (lien envoyé par mail aux familles ou disponible sur site internet au moment des réinscriptions), **du 3 mai au 19 juillet inclus**, en remplissant une fiche par élève et en prenant soin de répondre à toutes les questions.  
**Pour règlement par prélèvement bancaire : fournir nouveau RIB uniquement en cas de changement de domiciliation bancaire.**

**Nouvelles inscriptions** au bureau des permanences en mairie, **du 21 au 25 juin inclus, UNIQUEMENT sur rendez-vous au 04 43 08 80 33**, de 8H00 à 16H00.

**Pour règlement par prélèvement bancaire : fournir RIB.**

Il conviendra de respecter les gestes barrières (port du masque, lavage des mains en entrant, distanciation).

Une photo d'identité sera nécessaire pour la remise des cartes de transport scolaire aux parents, **du 23 au 27 août inclus**, de 8H00 à 16H00, au bureau des permanences en mairie.

**TARIFS :** - Pour les écoles maternelles et primaires  
Ligne 205.02 "La Campagne" **40 €/trimestre**  
- Pour les collèges **52 €/trimestre**  
Ligne 34 St Just (ou Malmont) / St Didier en Velay



**Toute inscription intervenant après le 19 juillet entraînera la facturation de 30 € supplémentaires par élève.**

Le règlement régional des transports scolaires est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/433-haute-loire.htm>

**Antenne régionale transports Haute-Loire**

**04 26 73 51 51 - transports43@auvergnerhonealpes.fr**

## HOMMAGE À MARCEL BRUYÈRE

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Marcel Bruyère à l'âge de 96 ans.

Il avait commencé sa carrière à la commune en 1953, puis devint secrétaire de mairie en 1972, succédant à Joannès Brouillat jusqu'à sa retraite en 1987.

Il aura connu les locaux de l'ancienne mairie, théâtre aujourd'hui du chantier de la future maison de santé, et aura été un acteur incontournable de la mutation de notre commune, passée en quelques décennies d'une dynamique citée rubanière à une commune à la pointe de l'industrie.

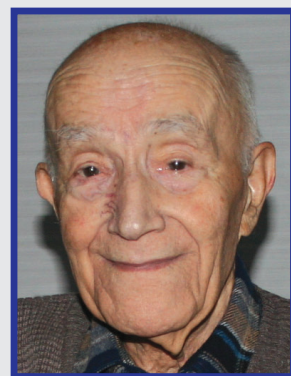
Marcel Bruyère aura également été partie prenante dans le développement de quartiers entiers, le déploiement de nombreux réseaux et la construction de nouvelles routes. Il a travaillé sur des dossiers qui ont transformé le visage de la commune, comme la nouvelle mairie ou la construction du complexe sportif.

Lui qui avait exercé pendant les "Trente Glorieuses" avait conscience des changements radicaux opérés au sein de sa fonction au fil des années et avait plaisir à en discuter avec son successeur Bruno Samuel. Il regrettait toutefois la simplicité des procédures administratives, la richesse des rapports humains d'autrefois, évoquant avec nostalgie la gratitude des habitants pour toutes les actions municipales mises en œuvre.

Sa mémoire parfaite faisait qu'il ne se trompait jamais sur les dates, les noms et même les surnoms de personnes qui avaient croisé son long chemin.

Quel bonheur de discuter et d'échanger avec lui tant sa vivacité d'esprit, sa lucidité, sa fraîcheur d'esprit et son intégrité ne rendaient que plus profonds et crédibles ses avis.

Nombreux sont les saint-justais qu'il a aidés, conseillés, accompagnés, qui sont orphelins aujourd'hui.



## Stationnement en zone bleue

Il est rappelé aux automobilistes de bien respecter le stationnement en zone bleue, notamment en utilisant correctement le disque de stationnement.

Les services de gendarmerie interviendront pour faire respecter cette réglementation.